

## Règlement Intérieur du SALON Hall A

Le Service « Salon » proposé par l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac (ci-après « ADBM ») est un Salon accessible pour les passagers avant leur embarquement dans le Hall A, une fois les contrôles de sûreté passés.

Il est accessible sur place, ou peut être réservé via le site internet <http://store.bordeaux.aeroport.fr>.

Il est également accessible aux clients éligibles des compagnies aériennes, ainsi qu'aux titulaires de carte DRAGONPASS.

Le fait de souscrire au service ou d'accéder au salon emporte acceptation sans réserve du présent règlement. ADBM se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie de ce règlement.

### Article 1 : Conditions d'accès

**1.1** Le Salon est ouvert tous les jours de 4h00 à 23h00 y compris les jours fériés hors cas de force majeure ou événement rendant impossible l'accès au Salon.

**1.2** L'accès au Salon est limité à une durée de 6 heures maximum avant l'heure prévue de départ du vol, sans pouvoir arriver avant l'heure d'ouverture du Salon ni dépasser l'heure de fermeture de ce dernier.

**1.3** L'offre du Service est faite sur la base d'un nombre de places limité dans le Salon et est donc proposée au bénéficiaire dans la limite des places disponibles au moment de la demande de souscription par le bénéficiaire au Service.

**1.4** L'accès au Salon est réservé aux personnes majeures et aux mineurs accompagnés. Les mineurs accompagnés d'une personne majeure peuvent accéder au Salon : ils demeurent sous la responsabilité du majeur accompagnant.

**1.5** Il appartient au bénéficiaire et aux personnes l'accompagnant de prendre leurs dispositions pour se présenter en temps utile en porte d'embarquement. Aucune annonce sonore n'est diffusée dans le Salon.

Le bénéficiaire doit avoir vérifié que la destination sur laquelle lui-même et ses éventuels invités voyagent leur permettent d'accéder au Salon du Hall A. En outre, il appartient au bénéficiaire et aux personnes qu'il invite au Salon de prendre leurs dispositions pour passer en temps utile les contrôles d'accès en zone réservée sûreté et, le cas échéant, les contrôles de police auxquels ils devront se soumettre après l'accès au Salon.

**1.6** ADBM se réserve la possibilité de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur du Salon tout bénéficiaire et les personnes l'accompagnant dont la tenue ou le comportement ne seraient pas corrects (état d'ébriété, cris et agitation d'enfants ...).

**1.7** Les prestations suivantes sont disponibles au sein du Salon :

Espace restauration-

Un espace de détente : coin télévision, fauteuils individuels, , espaces pc portables...

- Un espace Presse permet de consulter sur place les quotidiens nationaux, internationaux et autres magazines.

- Un espace de travail est également disponible avec accès gratuit au hotspot WIFI.

## Article 2 : Modalités de règlement et Conditions tarifaires

L'accès au Salon est payant suivant le tarif en vigueur à la date à laquelle la prestation est exécutée. Les tarifs du Service, consultables sur le site internet de l'Aéroport, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Tarif par client au 4 mai 2016
Client "aérogare"	32,00 €
Client avec réservation internet	30,00 €

L'entrée dans le Salon est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

ADBAM se réserve le droit de modifier les tarifs du Service à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées par ADBAM.

- En ligne, le Service est payable lors de la commande par carte bancaire de type Carte bleue, VISA ou Eurocard/ MASTERCARD

Le paiement se fait via une page sécurisée à l'adresse <http://store.bordeaux.aeroport.fr>. Le montant payé correspond à l'achat d'un ou plusieurs titres d'accès au Salon (dans la limite du nombre autorisé par jour et par transaction), au tarif en vigueur au moment de l'achat.

Le montant des achats est débité dès la transaction finalisée et donne lieu à une facture consultable et imprimable, pouvant servir de justificatif d'entrée au Salon.

En cas de non validité du moyen de paiement, la transaction bancaire sera refusée et la vente ne sera par conséquent pas effective. Elle sera donc annulée de plein droit.

- Sur place, le paiement peut s'effectuer par carte bancaire de type Carte bleue, VISA ou Eurocard/ MASTERCARD. Sur demande une facture sera remise au client.

## Article 3 : Conditions d'utilisation

Sous réserve de présentation de la carte d'embarquement d'un vol dont l'embarquement se fait exclusivement Hall A, l'accès au Salon est possible:

- Sur présentation d'un justificatif prépayé
- Sur acquittement du tarif en vigueur
- Sur présentation d'une carte d'affiliation au programme Frequent Flyer de la compagnie aérienne ou d'une carte de membre DRAGONPASS.
- sur présentation de la carte d'embarquement, quand le statut Frequent Flyer y est précisé
- sur présentation d'un Voucher remis par l'assistant en escale représentant la compagnie

**3.1** Le Service « Salon » est un service commercialisé sur Internet, à l'adresse <http://store.bordeaux.aeroport.fr> et réservé aux bénéficiaires qui ont ou créent un Compte Personnel et disposant d'une adresse de messagerie électronique valide. L'accès à ce Service suppose l'adhésion aux Conditions Générales de Vente, ainsi qu'aux Conditions Générales d'Utilisation du site Internet de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac.

L'accès est également possible sur place, sans réservation, par acquittement d'un droit d'entrée, et sous réserve de places disponibles.

Toute personne physique et/ou morale juridiquement capable de contracter peut souscrire à ce service.

Enfin, l'accès est également possible pour les clients éligibles de compagnies aériennes, ainsi que pour les titulaires de carte DRAGONPASS.

L'accès est nominatif, personnel et incessible. En cas de contrôle, le client doit obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photographie. ADBM se réserve le droit d'interdire l'accès s'il s'avère qu'une utilisation frauduleuse est suspectée.

**3.2** En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, le titre d'accès sera considéré comme non valable, et l'accès au Salon sera refusé.

#### **Article 4 : Obligations du bénéficiaire**

**4.1** Le bénéficiaire utilise le Service à ses risques et périls et sous son entière responsabilité.

**4.2** Le bénéficiaire s'engage pour lui et les personnes sous sa responsabilité à respecter impérativement les consignes de sécurité et d'hygiène affichées.

Les animaux sont admis dans le Salon uniquement dans leur sac de transport.

**4.3** Le bénéficiaire devra veiller à ce que la tranquillité des lieux ne soit troublée en aucune manière de son fait ou du fait des personnes l'accompagnant.

**4.4** Le bénéficiaire ne peut emporter un quelconque élément provenant du salon. La consommation se fait exclusivement sur place.

**4.5** La consommation d'alcool doit se faire avec modération et est interdite aux mineurs.

#### **Article 5 : Responsabilité**

**5.1** ADBM décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient (vols, dégradations...) susceptibles d'atteindre les objets, effets ou matériels apportés par le bénéficiaire ou les personnes l'accompagnant.

Le branchement ou la connexion de tout équipement, notamment électronique, sur un réseau électrique ou informatique disponible au sein du Salon est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de cet équipement.

**5.2** ADBM ne sera tenue pour responsable de l'inexécution, de la mauvaise exécution, ou d'un retard dans l'exécution (réservation ou accès au Salon), qui serait dû à l'indisponibilité du Service, aux contraintes d'Internet, ou à la survenance d'un cas de force majeure ou de tout autre événement rendant impossible l'accès au Salon. Sont notamment considérés comme tels : un incendie, une inondation, un accident, une grève.

De même, ADBM ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage imputable au bénéficiaire, à une des personnes l'accompagnant, ou au fait d'un tiers étranger à la prestation.

Aucune réclamation ou remboursement ne sera accepté pour l'un des motifs cités.

**5.3** Le bénéficiaire renonce à tout recours contre ADBM et ses assureurs en cas d'utilisation, frauduleuse ou non, par un tiers de son moyen d'accès au Salon.

#### **Article 6 : Informatique et libertés**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, toute personne qui figure sur le fichier informatisé tenu par l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac dispose d'un droit d'accès et de rectification des renseignements la concernant. Les personnes souhaitant exercer leur droit devront adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : [info@bordeaux.aeroport.fr](mailto:info@bordeaux.aeroport.fr)

#### **Article 7 : Réclamations**

Pour toute réclamation, les passagers éligibles au Salon doivent s'adresser à leur compagnie aérienne. Les passagers non éligibles au Salon peuvent s'adresser au service de gestion des réclamations de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac.

A défaut de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)